AU SENAT

AVANT LA SEANCE

Jamais les couloirs du Palais du Luxembourg n'avaient été aussi animés qu'aujourd'hui. Bien qu'il semble d'abord en principe que ce soit plutôt une question personnelle que M. Scheurer Kestner soulèvera pour s'expliquer sur les dénégations données, samedi, devant la Chambre par M. Méline et le général Billot aux affirmations contenues dans la lettre retentissante du 14 novembre, où il déclara avoir communiqué les éléments de son dossier au ministre de la guerre et reçu de ce dernier la promesse d'une enquête, il paraît vraisemblable que le débat sera élargi.

M. Scheurer-Kestner sera amené lui-même à fournir à ses collègues du Sénat des indications sur les raisons qui ont dicté sa conduite, ou bien il se produira des interventions qui porteront la discussion sur d'autres points.

M. Le Provost de Launay doit intervenir dans le débat. « Je reste convaincu, a-t-il déclaré, que si ceux qui prétendent avoir en main les preuves de l'innocence de Dreyfus avaient parlé, toute agitation malsaine aurait été évitée. Pourquoi le vice-président du Sénat n'est-il pas allé trouver le ministre de la justice ? Tout est là. »

On dit que Scheurer Kestner communiquera de nouveaux documents que le syndicat Dreyfus réservait pour ses journaux.

Quoi qu'il en soit, on prévoit une séance mouvementée.

LA SEANCE

Présidence de **M. Loubet**, président.

La séance est ouverte à 3 h. 15.

Le président annonce la mort de M. Ancey, sénateur du Var, et prononce en quelques mots son éloge funèbre.

L'Affaire Dreyfus

M. le président rappelle que M. le Provost de Launay avait déposé une demande d'interpellation à M. le ministre de la guerre et que le Sénat avait décidé que la discussion en serait fixée après la clôture de l'enquête ordonnée. M. le président ajoute :

« J'ai reçu de M. Scheurer Kestner la lettre suivante :

Paris, 6 décembre.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je demanderai demain mardi, à interpeller le président du conseil et le ministre de la guerre au sujet des déclarations qu'ils ont faites samedi à la Chambre des députés.

» Veuillez agréer, etc.

» SCHEURER KESTNER ».

M. le président demande au gouvernement s'il a des observations à prononcer sur la date de la discussion.

M. le président du conseil. — Le gouvernement est aux ordres du Sénat.

Le Sénat décide que la discussion aura lieu immédiatement.

DISCOURS DE M. SCHEURER-KESTNER

M. Scheurer-Kestner monte à la tribune. A ce moment l'émotion est intense et un silence profond s'établit dans la salle, tandis qu'un frémissement d'impatience court dans les tribunes.

M. Scheurer Kestner lit sa déclaration :

« Messieurs,

« J'ai observé en milieu des événements multipliés et si confus de l'affaire Dreyfus, une réserve que je continuerai à observer jusqu'à la fin de l'instruction, car elle m'est dictée par ma conscience.

« Des paroles ont été prononcées l'autre jour à la Chambre des députés qui m'obligent à demander quelques explications à M. le ministre de la guerre.

« Et tout d'abord, M. le président du conseil a dit qu'il n'avait reçu de moi aucune pièce et m'avait engagé à saisir le garde des sceaux.

« M. le ministre de la guerre a dit de son côté, qu'il ne connaissait pas mon dossier et m'avait pas à le connaître.

« Ces affirmations, dans leur concision, prêtent à l'équivoque, et il ne faut pas d'équivoque dans cette affaire.

« Je ne lui ai pas laissé le dossier, en effet, mais j'ai placé sous ses yeux ma démonstration et les pièces à l'appui. Je lui ai dit que j'emploierais toutes mes forces à servir la justice et la vérité.

« Le lendemain ma visite fut commentée par les journaux qui passent pour recevoir les confidences de mon ministre (Murmures). J'en fus vivement ému je l'avoue. Depuis j'ai été vivement attaqué par la presse, mais j'ai trouvé aussi chez elle des concours vaillants et désintéressés (Exclamations ironiques sur un grand nombre de bancs. — Agitation prolongée dans les tribunes) .. dans le Parlement, dans la littérature (Nouvelles exclamations. Huées dans les tribunes).

« .. J'ai également trouvé des amis qui m'ont encouragé.

« M. le président du conseil a-t-il dit, n'avait pas qualité pour recevoir mes pièces, mais je les lui ai montrées. Il m'a dit : « Dreyfus est coupable » (Sensation).

« Et quand je lui ai demandé sur quelles pièces s'appuyait sa conviction, de me montrer une preuve... (Longues protestations. — Bruit prolongé) Oui, je lui ai dit que si cette preuve m'était fournie, si je m'étais trompé, il n'est alors récrié. Mes prières sont restées inutiles. J'avais cependant promis de me tenir tranquille si on me fournissait une preuve. Je n'ai pu obtenir satisfaction.

» On n'a pas tenu compte de ce que j'ai dit au sujet du bordereau, seule base de la condamnation. (Exclamations violentes).

M. Millès-Lacroix. — Qu'en savez-vous ?

M. Le Provost de Launay. — Et les vingt-sept officiers ? (Tumulte)

M. Scheurer-Kestner. — Si Dreyfus n'a pas été condamné sur le bordereau seul, il y a des pièces qui n'ont pas été communiquées à la défense. Ce n'est pas la revision c'est l'annulation qu'il faudrait demander. (Murmures).

Qui donc oserait le déclarer devant cette Assemblée qui a voulu augmenter naguère les garanties de l'accusé en voulant la réformer un code d'instruction criminelle.

M. Trarieux. — Très bien ! très bien !

M. Scheurer-Kestner. — J'ai demandé au gouvernement de provoquer la revision il l'a refusé

Le Sénat me rendra cette justice que je n'ai jamais été guidé dans ma carrière de si longue que par l'amour du bien. Dans une affaire de ce genre, mon patriotisme me défendait d'agir seul. Je voulais que le gouvernement intervint. J'allais m'adresser au garde des sceaux quand M. Dreyfus est intervenu. (Rumeurs et exclamations ironiques)

Je n'avais plus qu'à attendre.

La question du bordereau prime toutes les autres

Cris : Mais non ! mais non !

Scheurer Kestner. — J'espère que le ministre le versera à l'instruction. L'avenir dira qui a raison

On a préjugé l'autre jour de la solution de l'affaire en proclamant la culpabilité de Dreyfus à la tribune de la Chambre. Il est faux de dire que les deux affaires ne sont pas connexes. Dans ma conviction la revision du procès s'imposera, il eut mieux valu que le gouvernement en prît l'initiative. (Murmures).

Encore une fois, le bordereau est le fond de l'affaire Si vous ne voulez pas en tenir compte pourquoi avoir ouvert une enquête ? Le ministre de la guerre acependant déclaré que toute lumière serait faite. Cette parole est grave, est troublante.

Il me reste à protester contre ceux qui ont voulu mêler l'armée à cette affaire purement judiciaire (Marques d'approbations ironiques).

Comment a-t-on pu accuser de l'attaquer le dernier député de l'Alsace française. (Rumeurs).

Mais ce n'est pas l'attaquer que de chercher à réparer une méprise funeste. La justice est immanente, comme a dit Gambetta (Exclamations ironiques). Elle arrive toujours à se manifester. Je compte qu'elle éclatera.

Quand la justice aura parlé, tout le monde s'inclinera devant sa décision.

M. Scheurer descend de la tribune. A peine une dizaine d'applaudissements, dont celui de M. Trarieux, saluent la fin de sa déclaration dont l'effet est la mentable. Le sentiment presque unanime est que la cause de M. Scheurer Kestner est perdue et que son prestige de vice-président lui-même fort compromis.

RÉPONSE DU GÉNÉRAL BILLOT

M. le général Billot monte à la tribune et s'exprime ainsi au milieu de l'attention générale :

« Je n'ai pas sans un profond sentiment de tristesse que je monte à la tribune

L'honorable M. Scheurer-Kestner a cru devoir saisir la presse et la tribune d'un entretien intime qu'il avait eu avec le ministre de la guerre. Il a reconnu loyalement qu'il ne lui avait laissé aucune pièce.

Dans ces circonstances, que devait faire le ministre de la guerre ?

M. Scheurer Kestner, faisant à lui seul la revision et décidant que le bordereau était la seule base du procès déclare que s'il démontre que ce bordereau est d'un autre il y a lieu à revision

Qu'il me permette de lui dire qu'il a été prompt. Le ministre de la guerre a fait ce qu'il devait faire et aucune pièce n'a été tenue secrète à l'égard de l'instruction, bordereau et autres pièces (Applaudissements. — Mouvement et sensation prolongés).

On a dit que le ministre était sorti de son droit en affirmant comme soldat, comme chef de l'armée, qu'il considérait Dreyfus comme coupable.

Je le répète à la tribune du Sénat et je ne crois en rien excéder mes pouvoirs.

Un seul homme a le droit de parler au nom de l'armée : c'est le ministre de la guerre.

Permettez-moi de vous dire que la conscience de l'armée ne serait pas tranquille si elle pouvait croire qu'un condamné est innocent

On a dit que ces paroles du ministre pouvaient avoir une influence sur l'instruction. Quoi qu'on en ait dit, les deux affaires ne sont pas connexes, ce qu'on a voulu, c'est la révision par un mouvement tournant.

Laissez la justice accomplir son œuvre, songez à cette armée si soumise, si patriote, songez à la France !

INTERVENTION DE M. MÉLINE

M. Méline fait le récit de la visite que M. Scheurer Kestner lui fit ainsi qu'au général Billot ; mais il ajoute qu'il engagea M. Scheurer Kestner à remettre toutes ses pièces au garde des sceaux afin d'interrompre une campagne dangereuse et faire le silence sur tout. M. Scheurer Kestner a préféré prendre une autre voie: il était libre.

J'estime qu'on n'a aucun reproche à faire à M. Scheurer Kestner mais il n'y en a aucun non plus à nous adresser. Le gouvernement ne peut pas se substituer à la loi, froide, lente mais impartiale. Le président du conseil termine en disant qu'il se refuse à entrer dans le fond d'une affaire qui est très délicate et touche à nos relations extérieures.

Discours de M. Le Provost de Launay

M. Le Provost de Launay veut démolir la légende créée autour de M. Scheurer Kestner

Il lui reproche d'avoir fait son porte parole d'un journal qui a publié les pièces de son dossier.

M. Scheurer Kestner proteste.

M. Loubet invite l'orateur à ne pas interpeller un de ses collègues.

M. Le Provost de Launay termine en déclarant qu'il approuve les déclarations du gouvernement ; il pense qu'une nouvelle instruction amènera, ou la confirmation de la condamnation de Dreyfus, ou la revision du procès.

En tous cas, l'affaire est soumise à la juridiction militaire et il faut attendre sa décision

M. Scheurer déclare qu'il maintient ses premières déclarations.

LES ORDRES DU JOUR

Le président est saisi de plusieurs ordres du jour, notamment de celui de M. Morellet, approuvant les déclarations du gouvernement.

***

La séance est suspendue pendant une heure.

A la reprise M. Méline déclare qu'il accepte l'ordre du jour de M. Morellet.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité de 231 votants.

M. Fabre propose d'ajouter « et affirmant sa foi entière dans l'armée et la justice »

Mais, sur l'observation de M. Méline que le gouvernement a rendu pleinement hommage à l'armée et à la justice M. Fabre déclare retirer sa motion

La séance est levée à 6 heures. — Séance jeudi.

***

Dans le scrutin sur l'ordre du jour Morellet tous les sénateurs du Nord ont voté *pour*, excepté MM. Maxime Lecomte et Trystram qui se sont abstenus

Tous les sénateurs du Pas de Calais ont voté *pour* excepté M. Deprez.

COUR D'ASSISES DU NORD

Voici le rôle des assises de la session supplémentaire qui s'ouvrira à Douai lundi prochain 13 décembre, sous la présidence de M. Joppé, assisté de MM. de Brix et Dufresne, conseillers:

Lundi 13. — Ministère public : M. Bertrand, avocat général — 1re affaire, vol qualifié, Paul Mortier, 4 témoins. Défenseur Me Bavière. — 2e affaire, mœurs, Henri Ruyst, 5 témoins. Défenseur, Me A. d'Hooghe.

Mardi 14. — Ministère public, M. Wagon, substitut. — 1re affaire, Tentative de vol qualifié, Joseph Francin, Julien Mortier, Albert Campe. Défenseurs, Mes Dourmes, Dupont fils et Delsaux. — 2e affaire, Abus de confiance qualifié à Douai. Paul Dupont, Défenseur, Me A. d'Hooghe.

Mercredi 15. — Ministère public, M. Bertrand, avocat général. — 1re affaire. Tentative d'assassinat Léopold Bauduin, 4 témoins Défenseur, Me A. d'Hooghe — 2e affaire, mœurs. Octave Amasse. Défenseur, Me Plouvier.

Jeudi 16. — Ministère public M. Wagon, substitut. — Mœurs, Coralie Bonte, veuve Demailly, 14 témoins. Défenseur, Me Hattu

Vendredi 17. — Ministère public, M. Bertrand, avocat général. — Tentative de parricide. Pierre Vermeulen. Défenseur, Me Plouvier.

Samedi 18. — Ministère public. M. Wagon substitut. — Mœurs, Théophile Vanreckem. Défenseur, Me Hattu

Lundi 20. — Ministère public, M. Wagon, substitut. — Vol qualifié et complicité. Stéphanie Devos, femme Delassus, Jean Baptiste Boisne, Jules Demey. Défenseurs, Mes Bavière, Hattu, A. d'Hooghe.

Mardi 21. — Ministère public, M. Bertrand, avocat général. — Mœurs. Juliette Serdobbel et Julie Demessine, femme Lemaire. — Défenseurs, Mes Vandenbroucque et A. d'Hooghe

Mercredi 22. — Ministère public : M. Wagon, substitut. — 1re affaire : meurtre, Léon Prouvier. Défenseur, Me Hattu. — 2e affaire : Mœurs. Edmond Hilbier. Défenseur, M. X...

Jeudi 23. — Ministère public : M. Bertrand, avocat général. — Faux et abus de confiance à Roubaix. Jean-Baptiste Vincre. Défenseur, Me Hattu.

Vendredi 24. — Suite de l'affaire Vincre Contumax. — Francke. Tentative de vol qualifié.

UN DRAME AU COUTEAU

A LILLE

Un mort. — Un blessé

Au numéro 109 de la rue de Juliers se trouve un estaminet portant l'enseigne : « Au Roi des Belges », tenu par la nommée Marie Olieslager, âgée de 45 ans, originaire de la Belgique. Cette femme avait vécu autrefois avec un garçon brasseur nommé Sergent, âgé de 42 ans.

Mais sergent, belge aussi, ayant voulu revenir dans son pays, fut arrêté en exécution d'un jugement qui l'avait condamné à la prison.

Pendant cette absence, Marie Olieslager prit un autre amant Edouard Mourage, âgé seulement de 28 ans, ouvrier agricole.

Sergent ayant subi sa peine en Belgique revint à Lille, et fut de nouveau accepté par la cabaretière. Mourage n'était certes pas très content du retour de Sergent, mais il était plus jeune que son rival et espérait triompher.

Lundi, dans l'après-midi, Marie Olieslager, Mourage, Sergent un autre individu qui aspirait aussi aux faveurs de la cabaretière, Julie Vignez âgée de 43 ans, se sont promenés ensemble à travers les rues du quartier de Wazemmes fêtant copieusement la Saint Hubert. Ils rentrèrent tous, à sept heures du soir, à l'estaminet : Au Roi des Belges.

Des scènes de jalousie se produisirent dans la soirée entre les rivaux et une discussion s'engagea si bien que des agents durent intervenir pour mettre l'ordre dans le cabaret.

Le drame

Que se passa-t-il dans la nuit ? On ne le sait encore très exactement.

Mais hier, vers deux heures et demie du matin, Julien Vignez en état complet d'ivresse et ayant une blessure au poignet, se présentait au poste de police du tertot-rondissement et déclarait en balbutiant qu'un homme venait d'être tué à l'estaminet Au Roi des Belges.

Les agents s'y rendirent. Dans la salle de l'estaminet ils trouvèrent des consommateurs ivres, criant, beuglant, mais desquels il était impossible d'obtenir un renseignement.

Vignez introduisit les agents dans la cuisine, qui fait suite au cabaret. Dans cette pièce, un homme était étendu sur le plancher, ne donnant plus signe de vie. Cet homme qui n'était autre que Edouard Mourage, avait été tué par un coup de couteau qui avait atteint le cœur. Il portait en outre une blessure légère au front, au dessus de l'œil droit et paraissait avoir été faite avec un instrument tranchant.

M. Boillerault, commissaire de police du quartier, prévenu, se rendit sur les lieux, mais, en raison de l'état d'ébriété des témoins, il ne put obtenir aucun renseignement. Aussi, fit-il conduire tout le monde au poste, où les ivrognes passèrent le restant de la nuit.

Deux agents gardèrent la maison, où le cadavre était resté à la place où il avait été trouvé.

L'enquête

Dès que les témoins eurent cuvé la bière et le genièvre, M. Boillerault les interrogea

Des dépositions reçues par ce magistrat, voici comment se serait déroulée cette scène sanglante :

Après une discussion, Vignez a saisi Mourage dans ses bras et l'a emporté dans la cuisine. Les consommateurs ont entendu un bruit de lutte. La cabaretière s'est rendue également dans la cuisine.

Quelques minutes après, Vignez est revenu dans l'estaminet en disant : « Il m'a blessé au poignet. » Marie Olieslager revenait presque en même temps et disant, en pleurant : « Mourage, mon Edouard, est mort.

Vignez et Marie Olieslager, interrogés à plusieurs reprises par M. Boillerault, ont toujours affirmé que Mourage s'était tué lui-même. Mais il n'est guère possible de croire à cette version et il est plutôt vraisemblable qu'il y a eu meurtre.

Aussi la femme Olieslager et et Vignez ont été mis sous mandat d'arrestation et déférés au parquet.

L'enquête sera continuée aujourd'hui par un juge d'instruction.

Le corps d'Edouard Mourage a été transporté à la Faculté de médecine, aux fins d'autopsie

Le Crime de la rue Colbert

Le parquet général à Lille

M. Schuler substitut du procureur général à Douai, et M. Bérard, conseiller à la Cour d'appel, assistés de M. Parmentier, greffier à la Cour, sont arrivés hier à Lille, par le train de 1 h. 47 de l'après-midi.

Sur le quai de la gare attendaient MM. Vivier des Vallons commissaire central; Broignac, chef de la sûreté; Mourgues, commissaire de police du quartier de la rue Colbert, et quelques agents de sûreté, notamment l'agent Leclercq.

C'est dire que ces messieurs de la Cour avaient tenu à s'entourer des magistrats et des agents qui avaient pris part à l'affaire. Mais ils avaient jugé inutile de faire appel à M. Ovigneur, lequel cependant, avait comme juge d'instruction intérimaire, contribué à la plus large part de l'information du crime de la rue Colbert.

Il est vrai que cette information avait été tellement mal conduite — puisqu'il faut la recommencer — que MM. Schuler et Bérard ont sans doute estimé que les lumières du fils du général n'apporteraient pas grand éclaircissement à l'affaire.

Après quelques minutes d'entretien, MM. Schuler, Bérard, Broigne, Mourgues, Parmentier, se sont rendus directement rue Colbert, chez M. Plaisant. Ils étaient suivis de plusieurs agents de sûreté

Chez M. Plaisant

Dans la maison du crime M. Bérard a interrogé longuement M. Ernest Plaisant puis il a, en compagnie de M. Schuler, procédé à un constat des lieux

L'agent Leclercq a établi, avec un mètre, la distance qui sépare le bureau, cuisine où le crime a été commis de la citerne où le cadavre de Mme Plaisant avait été caché par l'assassin. Il a également mesuré la distance qui sépare la citerne de la porte d'entrée.

Puis, on a procédé à un examen de toutes les pièces de la maison, au rez-de-chaussée et au 1er étage, lesquelles, on le sait, n'ont pas été visitées par l'assassin.

En quittant la maison du crime M. Bérard a fait fermer, par l'agent Leclercq, un des volets d'une fenêtre du rez-de-chaussée, afin de se rendre compte si, de la rue, on pouvait apercevoir quelqu'un à l'intérieur, la fenêtre fermée.

Enfin, avant de quitter la rue Colbert, les magistrats sont entrés dans la maison voisine, chez M. le commandant d'Astefort, du 43e de ligne. C'était jour de réception chez M. d'Astefort; aussi l'arrivée du parquet a-t-elle quelque peu surpris.

Les magistrats ont examiné comment l'ordonnance du commandant et M. Saint Léger propriétaire avaient escaladé le mur de la cour pour pénétrer chez Mme Plaisant. Ils ont en outre examiné si l'on pouvait s'introduire chez Mme Plaisant en passant par le jardin des Facultés catholiques.

Chez Sablon et sa mère

En quittant la rue Colbert, MM. Schuler, Bérard et Mourgues se sont rendus d'un pas alerte, la montre à la main, rue de l'Hôpital Saint Roch, cour Legrès, chez la mère de Sablon. Le parcours a demandé 13 minutes

La mère de Sablon et Adèle Delvallée étaient seules au logis. Adèle Delvallée a été priée de sortir et M. Bérard a interrogé la mère de l'inculpé Cette dernière n'a apporté aucun renseignement nouveau. Elle a affirmé qu'elle ne pouvait croire son fils coupable.

De la rue de l'Hôpital Saint Roch, le parquet s'est rendu, toujours d'un pas alerte, rue d'Arcole, à l'estaminet Métro où demeurait Sablon. Le parcours n'a exigé que quatre minutes. Les magistrats n'ont fait qu'examiner la fosse d'aisance où la clef a été trouvée par l'agent Leclercq.

De la rue d'Arcole, les enquêteurs ont gagné la place Nouvelle Aventure, où ils ont pris le car-B qui les a conduits directement à la gare pour rentrer à Douai

MM. Schuler et Bérard reviendront de nouveau à Lille cette semaine; peut-être aujourd'hui ou demain

Il serait question d'une nouvelle piste, ce qui semble indiquer que la Chambre des mises en accusation ne peut guère retenir les lourdes charges relevées contre Sablon, détenu cependant depuis deux mois.

ROUBAIX

BATTU PARTOUT

Pendant qu'à Tourcoing les cléricaux se préparent à marcher comme un seul homme pour le candidat officiel de la *Croix*, M. Masurel, à Roubaix, les hésitations sont nombreuses dans l'armée bourgeoise.

Jusqu'aujourd'hui, M. Eugène Motte semblait être le candidat désigné de l'Union sociale et patriotique. Mais son impopularité, le ridicule dont il s'est couvert à maintes et maintes reprises, ses usines de Russie surtout, rendent perplexes quelques uns de ses acharnés puiseurs d'autrefois.

Très habilement, ces derniers insinuent que la victoire est loin d'être sûre dans la circonscription de Roubaix-Wattrelos, et qu'il ne faut pas exposer M. Eugène Motte à un échec retentissant.

— M. Motte, disent-ils, c'est la personnification l'incarnation de notre classe ; s'il venait à être battu !...

Et, n'osant dire sincèrement leur façon de penser, ils ont imaginé l'expédient suivant : changer M. Motte de circonscription.

Ils ont fait agir auprès de M. de Montalembert, pour persuader à ce gentilhomme qu'il vaudrait mieux qu'il ne se représentât point.

Ils font en même temps courir le bruit que M. de Montalembert est bien usé dans sa circonscription ; qu'il songe à la retraite, etc., — tout cela dans l'espoir de ménager une place où loger M. Eugène Motte !

Quant au candidat qui remplacerait celui-ci, s'il émigrait à Roubaix-Launoy, ce serait — vous l'avez deviné déjà — le sympathique Mossieu Roussel.

Tels sont les tripatouillages de *L'Union des Affameurs*, ils prouvent surabondamment que les membres de cette association hétérogène ne savent pas très bien sur quel terrain poser le pied.

Nous pouvons les rassurer d'un mot : M. Motte, candidat dans la 6e circonscription ou candidat dans la 7e ce sera encore et toujours, M. Motte battu.

Louis MARLE.

UNION ÉLECTORALE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE

Le groupe d'études sociales de la 1re section (Grande Place), se réunira le vendredi 10 courant, à 8 h. 1/2 précises du soir. Présence indispensable.

Commission électorale

La commission électorale se réunira ce soir, à huit heures 1/2, au local « La Paix ».

Ordre du jour très important.

UNE BANDE DE VOLEURS

Reprise de Justice. — Les déprédations de la bande. — La terreur des voisins. — Pincés pour 10 francs.

Au n° 35 de la cour Briet, rue de la Perche, étaient venus habiter, il y a quelque temps, un nommé Alphonse Deroubaix, 31 ans, se disant rattacheur, et sa mère, née Lydie Dervaux.

Depuis qu'ils étaient là, les voisins constataient de temps à autre, avec stupeur, la disparition de bois, de charbon ou d'ustensiles de ménage. De plus, Alphonse Deroubaix ne travaillait pas ; enfin, ils reçoivent fréquemment la visite de quelques garnements à mine patibulaire qui souvent ne s'en allaient qu'au matin.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les agents de service au 2e arrondissement furent prévenus qu'un vol de 4 bottes de lattes d'une valeur totale de 10 francs, avait été commis dans une maison en construction de la Croix Blanche, et qu'on soupçonnait de ce larcin les habitants du 35 de la cour Briet.

Ils se mirent en faction dans ladite cour derrière un mur et attendirent. Malheureusement ils perdirent patience et regagnèrent le poste de police

A peine étaient-ils rentrés qu'un voisin vint les prévenir du retour des voleurs. Ils revinrent sur leurs pas malheureusement trois des filous avaient pris la fuite, et ils ne purent mettre la main que sur Alphonse Deroubaix, condamné antérieurement pour vol.

Le lendemain, M. Leconte, commissaire du 1er, alla procéder à une perquisition au domicile de ceux-ci. Au cours de l'enquête il apprit que les complices de Deroubaix étaient les nommés Hippolyte et Clément Loquet, tous trois condamnés déjà pour vol ; que la femme Lydie Deroubaix avait reçu un sac de charbon volé à une dame Ferraille par un de ces malfaiteurs ; enfin que les trois frères avaient pris la fuite, sur l'avis de la mère de leur complice.

Le commissaire mit en conséquence ce dernier en état d'arrestation. Elle a d'ailleurs été condamnée deux fois déjà pour vol. Quant aux frères Loquet, ils ne sauraient tarder à être pris

Cette capture est très importante. Les cinq bandits étaient en effet très redoutés de leurs voisins ; de plus, on croit pouvoir leur attribuer pas mal de méfaits demeurés impunis.

En tout cas ils avaient mis depuis peu en coupe réglée les propriétaires de maisons en construction et les jardiniers des environs. Ils faisaient main basse sans distinction sur tout ce qui se trouvait à leur portée.

Un enfant brûlé

Lundi soir, des individus ivres sont entrés chez Léon Punez, qui demeure rue de la Guinguette, 71, et fait des pommes de terre frites. Sans aucune raison ils renversèrent le pot de fer dans lequel se trouvait de la graisse bouillante et brûlèrent ainsi assez grièvement un gamin de douze ans, Albert Wils

Ils s'enfuirent ensuite, pensant que personne ne songerait à les poursuivre, car on s'était d'abord occupé de donner des soins à l'enfant qui a été reconduit ensuite chez ses parents, rue de la Guinguette pour devoir. Une enquête est ouverte par la police.

Propriétaires sans gêne

Voilà déjà trois rapports de plus qui sont faits contre les cinq propriétaires de la cité St-Joseph, rue Delattre.

Ces vautours sans gêne ne veulent pa

LA FILLE DU SUPPLICIÉ

ROMAN TRAGIQUE

(1870-1871)

PAR

Albert GOULLÉ

PREMIÈRE PARTIE

LA BELLE JOSÉPHA

Annette, dans sa boîte exiguë, trouvait le temps bien long.

Des pas, des voix s'approchent.

Est-ce la perte ? est-ce le salut ?

Les ressorts du véhicule plient du côté du marchepied. Quelqu'un prend place sur le siège.

Un claquement de fouet.

— Hue ! la Berrichonne !

Cinq minutes de trot.

Enfin, la voiture s'arrête. Le coffre est ouvert.

— Il était temps, dit Annette, car j'allais m'évanouir.

— Je souffrais presque autant que vous, pauvre petite, de ne pas pouvoir vous délivrer, répond Nordel, mais vaut encore mieux que vous ayez eu la souffrance et être ici, que d'être là-bas entre les pattes des alboches.

— Oh ! je ne me plains pas ! je suis bien contente.

— Ce qui m'a le plus coûté ; je peux bien vous le dire, ce n'est pas tant de me trouver au milieu des soldats ennemis, que d'être obligée de faire bonne mine à cette canaille de Kœckler, que j'aurais voulu étrangler.

— Oh ! le misérable !... Vous ne savez pas, monsieur, toute l'étendue du service que vous m'avez rendu... et surtout que vous pouvez rendre maintenant aux troupes qui défendent Paris.

Elle rapporta alors le propos que lui avait tenu Kœckler.

— Diable ! diable ! fit Nordel. La route de Choisy à Versailles passe par Antony. A cette heure Antony est probablement encore le point extrême occupé par les Allemands,

« Il faudrait, puisque nous sommes deux et que vous n'êtes pas une peureuse, que nous nous séparions pour avertir, de la marche en avant projetée, deux points différents de la ligne de défense.

— Vous avez raison.

— Du reste, je ne peux pas vous ramener à Antony, premièrement parce qu'il ne ferait pas bon pour vous de vous y remontrer et secondement parce que ça vous éloigne de la capitale au lieu de vous en rapprocher.

— Eh bien ! conduisez-moi dans ma direction, jusqu'au premier poste français que nous rencontrerons. Ensuite vous irez dans la vôtre, et aussi loin qu'il sera nécessaire pour trouver un autre poste français, que vous informerez de ce que j'ai appris.

Il fallait remonter jusqu'à Arcueil pour atteindre les lignes françaises.

Là, Annette Gérard mit pied à terre, et Nordel obliqua vers Sceaux.

Il faisait une nuit sans lune. La petite ville d'Arcueil dormait.

Il n'y avait un peu d'éveil que sur la place de la Mairie, où un estaminet restait ouvert. Il était dix heures du soir.

Hardiment la jeune fille entra dans cet estaminet. Elle y vit des officiers français. Elle s'adressa au plus élevé en grade, à un capitaine d'infanterie :

— Monsieur le capitaine, le hasard m'ayant menée du côté occupé par les Allemands, j'ai sur leurs intentions de demain, un renseignement important.

L'officier la regarda de la tête aux pieds très impertinemment et, sans lui répondre, dit :

— Jolie fille, ma foi !... Et les Allemands ne vous ont pas gardée avec eux ! Décidément, ce sont des barbares.

— Monsieur le capitaine, l'information que j'apporte est très sérieuse, je vous assure.

— Ah bah ! fit-il d'un ton d'incrédulité.

— Dès cette nuit, l'avant-garde allemande, qui déjà a atteint Antony, marchera sur Versailles.

— Gageons qu'elle court après vous ?

— Monsieur, si vous ne voulez pas m'écouter, dites-moi au moins à qui il faut que je parle.

— Mais je suis tout oreilles, chère enfant, pour vous entendre, comme je suis tout yeux pour vous admirer.

Ces fadaises, dans une circonstance où chaque minute était précieuse, déconcertaient la courageuse fille.

Elle rassembla toute son énergie, et elle dit, élevant la voix :

— Monsieur, vous serez responsable des événements de demain.

— Oh ! oh ! la belle, parlons moins haut, s'il vous plaît.

Cependant le silence s'était fait dans le café.

Les militaires présents, subalternes de celui qui accueillait si étrangement Annette Gérard, n'osaient intervenir, mais en eux-mêmes ils jugeaient sévèrement leur chef.

Celui-ci était un homme de trente ans environ, soldat de salon, fils de famille monté en grade grâce à de hautes protections.

Son plus clair mérite était d'être le descendant des comtes de Lisbourg. Assez joli garçon, de prestance élégante, il faisait tout d'abord impression favorable.

Mais un second examen lui était moins avantageux. Il avait le front bas, les yeux insignifiants, le nez mince, la bouche lippue, la conversation dédaigneuse.

Il eut conscience que sa légèreté insolente vis-à-vis de cette jeune fille ne rencontrait pas l'approbation des assistants.

— Voyons, dit-il sèchement, de quoi s'agit-il ? Parbleu ! s'il fallait entendre tous les prétendus renseigneurs, les donneurs de conseils, les dénonciateurs de trahisons, on aurait fort à faire... Eh bien ! Vous vous taisez, à présent ?

— Monsieur, au lever du jour les troupes allemandes continueront leur mouvement d'investissement, en se rapprochant le plus possible des fortifications de Paris.

— Naturellement, quand on investit, c'est du plus près que l'on peut.

— Ils ont l'intention de se saisir des collines non fortifiées...

— C'est une intention et même un désir fort probable en effet.

— Un de leurs espions s'est vanté devant moi qu'une position importante allait leur être livrée...

— Ah ! la trahison ! j'attendais cela... ça ne pouvait pas manquer... et là finit l'histoire, mademoiselle ?

Un homme en bourgeron bleu, qui avait attentivement suivi cette scène, en donnant de temps à autre des signes d'impatience, dit tout haut :

— Le plateau de Châtillon est dans les conditions indiquées par cette jeune fille. Bien des gens ont peine à s'expliquer qu'on n'y ait pas fait des retranchements, car il s'élève entre les forts de Vanves et de Montrouge, et il les domine.

Un lieutenant se hasarda à appuyer cette remarque.

— Il est très certain, dit-il, qu'une forte batterie placée là enverrait ses boulets par dessus les deux forts.

Un autre officier ajouta :

— On aurait pu en faire un second Mont-Valérien, tenant l'ennemi à distance du sud-ouest de la ville, comme l'autre empêche l'approche du côté de l'ouest.

— Eh ! messieurs, dit le capitaine de Lisbourg, vous paraissez oublier que Châtillon est à nous, et que le général Ducrot y commande. Que les Allemands viennent s'y frotter ! Ils seront reçus de la belle façon !

— On dit cela depuis Wissembourg, fit l'homme au bourgeron, et voici les Allemands devant Paris.

— Qui est cet individu ? demanda dédaigneusement le capitaine.

— Pardon ! mon officier, riposta l'autre, se dressant ; j'ai fait les campagnes de Crimée et d'Italie ; je m'appelle Lucas Franchard, et j'habite ici tout près. J'ai donc le droit de parler, comme ancien soldat qui a été blessé au service de la patrie, et comme Français qui sera tout à l'heure forcé d'abandonner sa maison pour se réfugier derrière les fortifications de la capitale.

Ce petit discours, prononcé très simplement, fit grand effet. N'était-ce pas le résumé des griefs du peuple de France déçu dans sa confiance en l'armée ?

Mais M. le comte de Lisbourg fut surtout vexé de l'espèce de leçon que, en présence de ses inférieurs, se permettait de lui faire cet inconnu.

— Ce n'est pas ici, prononça-t-il le lieu de discuter des affaires de la défense.

Puis il tourna sa mauvaise humeur contre la jeune fille qui avait occasionné ce déploiement d'éloquence.